

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX LE DEJALAT

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015

DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018

ARRÊT : 1er juillet 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019

APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.18

Bureau d'études UrbaDoc

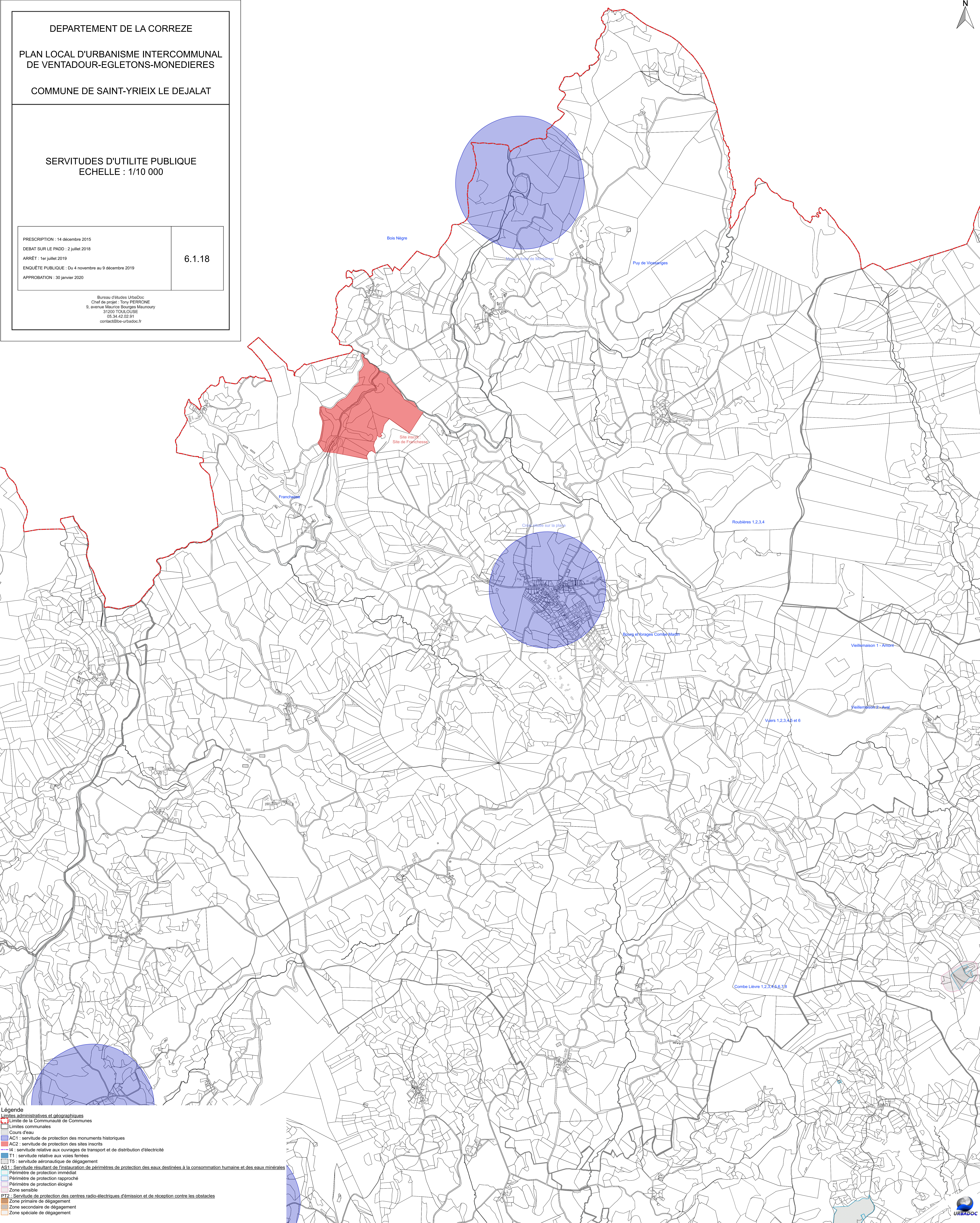
Chef de projet : Tony PERRONE

9, avenue Maurice Bourges Maunoury

31200 TOULOUSE

05 34 42 02 91

contact@be-urbadoc.fr



Légende

Limites administratives et géographiques

Limites de la Communauté de Communes

Limites communales

Cours d'eau

AC1 : servitude de protection des monuments historiques

AC2 : servitude de protection des sites inscrits

I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

T1 : servitude relative aux voies ferrées

T5 : servitude aéronautique de dégagement

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

Zone sensible

PT2 : Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Zone primaire de dégagement

Zone secondaire de dégagement

Zone spéciale de dégagement

